



Sté étrangère et apports en nature

Par **golivier**, le **01/09/2010** à **05:37**

Bonjour

Dans le cadre d'un projet de migration définitive je constitue une sté type Sarl dans un pays non communautaire ayant signé une convention fiscale avec la France . Je souhaite conserver la maison familiale située en France mais je voudrais l'apporter en capital à la sté étrangère . Ce montage vous semble t-il permit et avec quelles incidences fiscales éventuelles en France ?
D'avance merci pour vos précieuses réponses .

Golivier